



## BUREAU SYNDICAL DU 23 juin 2026

### PROCÈS-VERBAL

Séance du 23 juin 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance

Le quorum n'est pas atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à onze heures, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

#### **Titulaires avec voix délibérative :**

Thierry Agnel, Loïc Fataccioli, Philippe Brousses, Clément Roussel, Jean-Louis Blanc, Nicolas De Craene, Daniel Santamatilde.

#### **Absents excusés :**

André Morra.

#### **Administration :**

Maxime CHARLIER, Directeur du PÉTR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

---

#### **Ordre du jour :**

##### **Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :**

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2026 dans le cadre du PSN 2023-27
2. Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Animation et fonctionnement du GAL 2027 auprès du département de l'Hérault
3. Demande d'une aide forfaitaire pour le fonctionnement 2027 du PÉTR Vidourle Camargue - Mise en œuvre des politiques européennes auprès du département du Gard
4. Règlement intérieur du comité syndical du PÉTR Vidourle Camargue
5. Nomenclature M57 - Adoption du règlement budgétaire et financier
6. Fixation de l'indemnité de fonction du Président
7. Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Camargue Languedoc Muscat de Lunel »
8. Désignation des représentant(e)s au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PÉTR Vidourle Camargue
9. Approbation du projet de Coopération « Pierre sèche » au titre du dispositif LEADER dans le cadre du PSN 2023-27

##### **Questions diverses**

10. Délégations de fonction aux Vice-présidents par arrêté du Président
  11. Suivi du renouvellement des membres du conseil de développement
  12. Conférence des maires : Présentation de la démarche PÉTR, ses missions et l'élaboration du projet de territoire, ouverture aux partenaires institutionnels
-

Monsieur Le Président Thierry Agnel ouvre la séance après l'accueil des élus pour ce 1<sup>er</sup> bureau de la mandature et plus particulièrement les nouveaux élus.

Monsieur le Président présente ensuite la structure du PETR, les membres présents du bureau étant principalement de nouveaux élus.

Composé de 9 agents avec chacun leur mission spécifique, les locaux accueillent également la permanence 2 fois par semaine des 2 agents détachés du CAUE en charge du guichet France Rénov.

La finalité du PETR est d'accompagner les collectivités dans leurs projets et la recherche de financements par un support d'ingénierie. Le budget du PETR, constitué en recettes des cotisations des membres et de subventions, génère essentiellement des dépenses de fonctionnement d'environ 500 000 €/an. Il n'y a pas de dépenses d'investissement excepté pour les besoins propres de la structure.

Monsieur Agnel présente ensuite le Directeur, Maxime Charlier, qui exerce dans la structure depuis 2012 et au poste de directeur depuis fin 2018. C'est le 1<sup>er</sup> interlocuteur des élus, qui sont invités à le contacter pour toutes questions.

Plusieurs vice-présidents s'interrogent sur la cadence des réunions du PETR.

Il leur est précisé que le comité syndical se réunit en principe 4/5 fois par an et le bureau environ tout les 2 mois au maximum, soit en tenant compte de la coupure estivale, environ 5 fois par an.

Il est précisé que les locaux du PETR restent ouverts l'été avec des agents de permanence.

Pour information, sans tenir compte du comité du 1<sup>er</sup> juillet, il est prévu 1 comité syndical et 2 bureaux d'ici la fin de l'année.

Ensuite, suivant les délégations ou les commissions, peut se rajouter 2 à 4 réunions par an (comités de pilotage).

Monsieur Agnel fait état d'invitations protocolaires des communes ou des intercommunalités et autres collectivités (Région par ex.) auxquelles il répond selon ses disponibilités.

Les invitations seront transmises au vice-président concerné pour également représenter le PETR.

Les jours et les horaires des réunions du PETR étaient jusqu'à présent fixés comme suit :

- Comités syndicaux le mercredi à 18h00

- Bureaux syndicaux le mardi à 11h00

Certains évoquent des difficultés avec ces créneaux et proposent soit le mercredi en fin d'après-midi ou le vendredi en fin de journée.

Pour appuyer le rôle d'ingénierie du PETR, chaque année, durant la période de septembre à novembre, une « tournée des communes » est organisée avec le directeur et le chargé d'ingénierie financière. Un rendez-vous est fixé dans chaque commune avec le Maire, le/la DGS pour faire le point sur l'ensemble des dossiers de demande de financements et les projets. Ce bilan personnalisé est l'occasion de porter les attentes des maires et de permettre à ceux-ci une connexion directe avec les services du PETR.

### **Délégations de fonction aux Vice-présidents par arrêté du Président**

En préambule, il informe de la réception le jour même de la démission de M. André Morra de ses fonctions de vice-président. Une proposition de la communauté de communes Terre de Camargue porterait sur un élu du Grau-du-Roi, plus habilité pour la délégation de fonction prévue : soutien aux affaires maritimes, de la pêche et l'aquaculture.

Il devrait être procédé à l'élection de remplacement lors du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Ensuite Monsieur Agnel énonce les délégations de fonctions telles que communiquées aux vice-présidents qui les acceptent.

- **Loïc FATACCIOLI, 1<sup>er</sup> Vice-président**, en charge du projet de territoire et de la coopération territoriale,
- **Philippe BROUSSES, 2<sup>ème</sup> Vice-président**, en charge de la citoyenneté et des relations institutionnelles,
- **Clément ROUSSEL, 3<sup>ème</sup> Vice-président**, en charge de l'agriculture, de l'alimentation et du soutien à la ruralité,

- **Jean-Louis BLANC**, 4<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la promotion et du développement touristique,
- **André BRUNDU**, 5<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du développement rural, des savoir-faire et des traditions,
- **Jacques GRAVEGEAL**, 6<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du développement économique et des réseaux d'entreprises,
- **En attente de nomination**, 7<sup>ème</sup> Vice-président-e, en charge du soutien aux affaires maritimes, de la pêche et l'aquaculture,
- **Nicolas DE CRAENE**, 8<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la Culture, du patrimoine et du mécénat,
- **Daniel SANTAMATILDE**, 9<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des finances et de la commande publique.

Chaque délégation est rattachée à une mission du PETR et à l'agent qui porte cette mission. Les agents sont à disposition pour informer, soutenir le vice-président qui lui est affecté.

La question est posée de ce qui est attendu dans le cadre des délégations.

Monsieur Agnel invite les vice-présidents à se rapprocher de Monsieur Charlier et des agents concernés pour une vision des dossiers portés par les missions, les projets et la présentation des délibérations correspondantes en comité syndical.

### **Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :**

Monsieur Agnel passe ensuite aux délibérations qui seront soumises en comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet. Pour chacune est expliqué le contexte et les conditions amenant au vote.

#### **1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2026 dans le cadre du PSN 2023-27**

Cette délibération est prise chaque année afin de bénéficier des subventions européennes permettant le financement à 80% des postes des 2 agents animateurs/gestionnaires du dispositif LEADER et des frais de structure associés.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. AGNEL.

#### **2. Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Animation et fonctionnement du GAL 2027 auprès du département de l'Hérault**

En tant que partenaire, le département de l'Hérault complète le financement LEADER d'animation du dispositif par un cofinancement à hauteur de 2 928 €.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. AGNEL.

#### **3. Demande d'une aide forfaitaire pour le fonctionnement 2027 du PETR Vidourle Camargue - Mise en œuvre des politiques européennes auprès du département du Gard**

Le département du Gard soutient depuis 2009 le territoire Vidourle Camargue pour la mise en œuvre des programmes européens que porte le PETR (LEADER, DLAL FEAMPA, ATI FEDER) par une aide forfaitaire pour les frais de personnel et coûts de structure liés de la direction générale des services et assistance du PETR pour le bon fonctionnement, l'encadrement de la mise en œuvre des politiques européennes.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. BROUSSES.

#### **4. Règlement intérieur du comité syndical du PETR Vidourle Camargue**

La question du quorum est soulevée. A part 2 fois en fin de l'ancien mandat, le quorum a été atteint.

Les conditions de pouvoir et de suppléance sont évoquées. Le principe étant que tout titulaire empêché est représenté par son suppléant ou un suppléant dans l'ordre de désignation, sans affectation directe. Si aucun suppléant n'est trouvé, le titulaire peut donner procuration à un autre titulaire de son intercommunalité.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. AGNEL.

#### **5. Nomenclature M57 - Adoption du règlement budgétaire et financier**

Il s'agit d'une obligation à chaque renouvellement de l'assemblée. Le présent règlement est validé par Madame Giuliani, responsable de la Paierie Départementale du Gard. Il reprend à l'identique le règlement précédent.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. SANTAMATILDE.

## **6. Fixation de l'indemnité de fonction du Président**

Monsieur Agnel précise que sur le mandat précédent, seul le président avait des indemnités plutôt modestes et que les vice-présidents avaient refusés des indemnités sachant qu'ils avaient d'autres mandats donnant droit à indemnisation en particulier des intercommunalités. Monsieur Agnel a demandé la reconduction d'indemnités de présidence au même taux.

La question des indemnités des vice-présidents est abordée :

Les vice-présidents nouvellement élus n'ont pas tous de mandats indemnisés.

Une discussion s'engage sur l'investissement demandé aux vice-présidents et les frais induits.

Monsieur Charlier précise qu'en cas de déplacement pour la Région par exemple, est mis à disposition un véhicule du PETR et que les frais d'autoroute, de repas, sont pris en charge par le PETR.

Reste le cas des élus qui n'ont pas d'indemnités par ailleurs. Seul un vice-président serait concerné.

Une décision doit être prise impérativement le 1<sup>er</sup> juillet. Il n'est pas possible juridiquement de faire du cas par cas.

Il est finalement convenu de délibérer sur une indemnité de 100 € brut à tous les vice-présidents, libre à eux de renoncer à l'indemnité lors du comité syndical.

Le rapport sera présenté par M. SANTAMATILDE.

## **7. Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Camargue Languedoc Muscat de Lunel »**

Le label « Vignobles et découvertes » est une marque nationale qui regroupe 70 territoires autour de ce label développant l'œnotourisme. Les élus devront se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à ce label pour les 3 prochaines années.

La carte de la destination est distribuée pour information. Il est proposé de diffuser une version dématérialisée :

[https://www.petr-vidourlecamargue.fr/media/files/carte\\_camargue\\_languedoc\\_muscat.pdf](https://www.petr-vidourlecamargue.fr/media/files/carte_camargue_languedoc_muscat.pdf)

Lien site internet du PETR dédié : <https://www.petr-vidourlecamargue.fr/oenotourisme>

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. BLANC.

## **8. Désignation des représentant(e)s au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA) du PETR Vidourle Camargue**

Cette délibération n'avait pas pu être prise lors du comité syndical du 20 mai dernier. Les élus présents seront désignés par la communauté de communes Terre de Camargue et la commune du Grau-du-Roi.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. AGNEL.

## **9. Approbation du projet de Coopération « Pierre sèche » au titre du dispositif LEADER dans le cadre du PSN 2023-27**

Le projet de coopération, volet obligatoire dans le cadre des fonds européens, basé sur la pierre sèche sera débattu lors du comité syndical. Il regroupe plusieurs territoires d'Occitanie de type GAL (territoires reconnus pour les fonds européens LEADER). Le PETR se propose comme chef de file en partenariat avec la communauté de communes Pays de Sommières.

Sur cette thématique, incluse dans le programme du Pays d'Art et d'Histoire, sont envisagées un ensemble d'actions visant à une culture commune de la pierre sèche autour d'outils communs, du renforcement des compétences des acteurs locaux. Cette approche est déclinable sur d'autres territoires et d'autres matériaux de construction. Le volet pédagogique du projet n'est pas négligeable dans l'optique d'une transmission des savoir-faire et des techniques.

Pas de remarque de la part du bureau. Le rapport sera présenté par M. DE CRAENE.

## Questions diverses

### Suivi du renouvellement des membres du conseil de développement

Monsieur Agnel précise qu'il est constitué de représentants de la société civile qui sont désignés par les intercommunalités, 4 représentants pour chacune d'elles soit au total 20 membres.

Ils sont chargés d'apporter des éclairages sur les préoccupations du territoire, soit en se saisissant de sujets qu'ils estiment importants, soit sur saisine des élus pour apporter une autre perspective à des politiques publiques. 5 membres désignés du conseil de développement sont présents aux comités syndicaux sans voix délibérative.

Le travail réalisé en commission par le Conseil de développement fait l'objet de présentations en comités syndicaux ou sur demande en intercommunalité. Un fascicule récapitule les thématiques abordées et le résultat de leurs travaux en fin de mandat.

Monsieur Charlier a informé par mail les intercommunalités du renouvellement et des conditions de désignation. Une relance est prévue cette semaine.

Pour information, plusieurs personnes déjà impliquées ont émis le souhait de poursuivre leur investissement sur le nouveau mandat. Le Président du conseil de développement est désigné d'un commun accord avec le Conseil de développement et les élus. Monsieur Claude Constant qui assurait cette fonction reste disponible sans toutefois avoir la volonté de briguer la présidence.

Monsieur Fataccioli souligne la qualité du travail fait précédemment et l'importance de désigner des personnes compétentes et engagées pour le développement territorial.

### Conférence des maires : Présentation de la démarche PETR, ses missions et l'élaboration du projet de territoire, ouverture aux partenaires institutionnels

Enfin, de par la réglementation régissant les PETR, se tient 1 fois par an la Conférence des Maires.

Elle est l'occasion de porter à connaissance les actions, orientations et décisions prises pour le territoire en adéquation avec le projet de territoire qui est défini à chaque début de mandat.

La position du PETR entre les 2 métropoles de Nîmes et Montpellier, en fait un territoire sensible et singulier.

Monsieur Fataccioli tient à souligner que le PETR est un espace privilégié de discussion, sans tension politique. Un espace rare qui permet une vision plus large et dans l'intérêt territorial.

Dans l'attente de la Conférence des Maires, qui est prévue le 19 novembre 2026, Monsieur Charlier rencontre un à un les maires nouvellement élus qui auraient des besoins particuliers.

Avant de se séparer, les élus souhaitent recevoir la liste des agents du PETR et leurs coordonnées.

Monsieur Charlier suggère de leur envoyer le guide des nouveaux élus où figure toutes les informations sur les agents, les missions et les instances du PETR.

La séance est levée à 12h30.

Compte-rendu rédigé le 23 juin 2026 à Aimargues,

**Le Président du PETR Vidourle Camargue,  
Thierry Agnel**

